

Version 010

Révisée le:
24.03.2005

Feuille de garde contenant les suppléments
nationaux à la feuille des données de sécurité UE

TERASIT AP



Total de pages (la feuille de garde inclus) : 5

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit et réf.:	Terasit AP / (1132.82.00)
Utilisation:	Impérméabilisant
Données concernant fabricant/fournisseur:	
Fournisseur / Importateur	CHEMIE AG
Adresse	alte Tiefenastr. 4d
Code postal / lieu	CH-3048 Worblaufen
No téléphone	031 / 921 44 88
No téléfax	031 / 921 54 79
Les responsables	MM. P. Gerster / R. Arnold
Adresse courriel / site internet	info@chemieag.ch/ www.chemieag.ch
No d'appel en cas d'urgence	044-251 66 66 Centre d'information toxicologique, Zürich Service d'urgences 24 heures : 145

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Le données indiqués dans la feuille UE sont conformes au directives de la SUVA

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

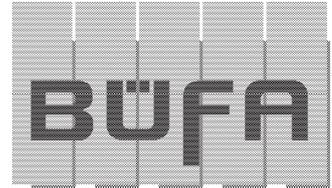
Produit non utilisé

Eliminer conformément aux réglementations des autorités locaux / nationaux.

Emballages non nettoyés

Emballages vides acheminée vers une installation d'incinération autorisée.

Code-déchet (selon OMoD): 14 06 02



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE) BÜFA Reinigungssysteme

869 - 0030 TERASIT AP

SDB211FRFR-8690030 /010

Imprimé: 21.12.09 Date de la révision: 24.03.05 Page: 1 / 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Application:
Produit lessiviel

Données concernant fabricant/fournisseur

Fabricant/fournisseur : BÜFA Reinigungssysteme GmbH & Co. K
Rue, boîte postale : Postfach 2563
Indice pays/code postal/lieu : D-26015 Oldenburg
N° de téléphone : +49 (0)441 9317-0
N° de télécopieur : +49 (0)441 9317100
Service de renseignements : Produktsicherheit
N° de téléphone : 0441/9317-108
Renseignements en cas d'urgence
(en dehors des heures d'ouverture): Giftzentrale Göttingen
N° de téléphone d'urgence : 0551/19240

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive sur les Substances Dangereuses 67/548/CEE.

CAS-No.	Noms aux termes de la Directives	EINECS-No.	Gamme de concentration	Symbole	Phrases-R
63449-41-2	Quaternäre Ammoniumverbindungen				
264-151-6	0,01 - 2,50			C	34 21 22
				N	50

See full text of R-phrases under chapter 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Désignation des dangers
Indications particulières de dangers pour l'homme et l'environnement:

4. PREMIERS SECOURS

Peau:

Enlever les vêtements salis et imbibés, laver la peau au savon et à l'eau.

Yeux:

Rincer abondamment à l'eau courante, les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche et consulter un médecin.

869 - 0030 TERASIT AP

Imprimé: 21.12.09 Date de la révision: 24.03.05 Page: 2 / 4

4. PREMIERS SECOURS

- continuation -

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction:

Extincteur à eau/vaporisateur à eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Importante quantité de produit dispersé - Attention route glissante - enlever à l'aide de matière absorbante. Eliminer cette matière conformément à la réglementation.

Porter une tenue de protection individuelle. (Voir rubrique 8)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les mesures de précautions habituelles dans le maniement des produits chimiques sont à respecter.

Stockage

Le récipient doit être fermé hermétiquement et stocké en position verticale.

Les prescriptions de la loi sur les eaux usées doivent être respectées.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Ne sont pas indispensables

Composants à surveiller avec valeurs limites se rapportant au lieu de travail:

Définition selon la Directive européenne

CAS-N°	Catégorie	Valeur	Unité
--------	-----------	--------	-------

Les valeurs indiquées sont tirées des listes en cours (par ex.: TRGS 900 pour la République Fédérale d'Allemagne).

Protection individuelle

Protection des mains:

Des gants protecteurs ou bien une protection cutanée à l'aide d'une crème épidermique.

Protection oculaire:

En cas de danger, porter des lunettes protectrices.

869 - 0030 TERASIT AP

Imprimé: 21.12.09 Date de la révision: 24.03.05 Page: 3 / 4

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	liquide		
Couleur:	blanche		
Odeur:	spécifique au produit		
	Valeur	Unité	Méthode
Point d'éclair:	> 100,00	°C	
Viscosité: (20°C)	12,00	secondes	
Densité: (20°C)	1,000	g/ml	
pH-valeur: (20°C)	4,00		
Limite d'explosion:	non déterminée		
Solubilité dans l'eau:	miscible avec l'eau		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas de données expérimentales sur la préparation (la classification se fait selon les procédés de calcul conventionnels).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les tensio-actifs anioniques et non-ioniques contenus dans le produit correspondent aux exigences de la RVO -loi sur les produits de lavage et de nettoyage- et sont en moyenne recyclables biologiquement à 90% minimum.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Recommandation:

L'élimination doit être réalisée en conformité avec les réglementations officielles d'un traitement d'exception (par. ex.: usine d'incinération des déchets spéciaux).

Emballages souillés

Recommandation:

Les emballages contaminés sont à vider entièrement et peuvent être réutilisés après un nettoyage adapté (avec de l'eau).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID:

869 - 0030 TERASIT AP

Imprimé: 21.12.09 Date de la révision: 24.03.05 Page: 4 / 4

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- continuation -

Classe: -- N° ONU: 9999
Groupe d'emballage: Etiquette:
nom sur document de transport:
no dangerous good according to the regulations

IMDG:
Classe: -- N° ONU : 9999
Groupe d'emballage: Etiquette:
EmS-N°: Marine polluant: non
Proper shipping name:
no dangerous good according to the regulations

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification d'après la directive sur les matières dangereuses

Classe de danger:

Contient:

Phrases-R:

Phrases-S:

Autres phrases:

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 :

- 34 Provoque des brûlures.
- 21 Nocif par contact avec la peau
- 22 Nocif en cas d'ingestion
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ne sont pas une garantie des propriétés des produits.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de nos produits de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les données de la présente fiche sont obligatoires d'après le § 14 de la directive sur les produits dangereux du November 1999